

210C0951

FR0004168045-OP019-GC02

23 septembre 2010

- Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

EMAILVISION

(Alternext)

- 1 - Le 21 septembre 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions de la société EMAILVISION, déposée par Oddo Corporate Finance agissant pour le compte de la société EMV Holdco SAS¹ (cf. Décision & Information 210C0937 du 21 septembre 2010).

La note d'information de la société EMV Holdco SAS (visa n°10-326 du 21 septembre 2010) et la note en réponse de la société EMAILVISION (visa n°10-327 du 21 septembre 2010) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte **du 24 septembre au 14 octobre 2010 inclus**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de EMV Holdco SAS, des actions qui seront apportées à la garantie de cours, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix de 3,95 € par action visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de la garantie de cours et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions EMAILVISION sera reprise à compter du 24 septembre 2010.

¹ Contrôlée à hauteur de 88% du capital par le fonds Francisco Partners II (Cayman) L.P., géré par la société de droit américain Francisco Partners, le solde du capital étant détenu par M. Nicholas Heys via la société 3Green Sarl et M. Guy Porré.